ORDONNANCE COLLECTIVE

Centre de santé et de services sociaux du Granit

TITRE : **Initier un test diagnostique lors d'une suspicion d'une MRSI (maladie respiratoire sévère infectieuse)**	**OC-0030** **Page 1 sur 3**

Référence à un protocole : Oui ☒ Non **à une méthode de soins infirmiers de l'AQESSS : Oui ☒ Non**	**Remplace :** **Date de révision prévue : Décembre 2013** **Date d'entrée en vigueur : 17 décembre 2009**

Professionnels visés par l'ordonnance :

- Infirmière au triage à l'urgence
- Infirmière à la clinique de grippe
- Technologiste du laboratoire

Secteurs d'activités visés :

- Urgence
- Clinique de grippe
- Centre de prélèvement

Groupe de personnes visées ou situation clinique visée :

- Les employés du Centre de santé et de services sociaux du Granit ayant les symptômes (fièvre, toux, mal de gorge, diarrhée, arthralgie, myalgie) et qui ont eu un contact étroit, sans protection, avec un cas confirmé atteint d'une MRSI

Médecin répondant :

- Médecin de garde de l'urgence

Indications :

- Contrôler la propagation de la maladie au Centre de Santé et de services sociaux du Granit

---

Contre indications :

- Aucune

Condition d'initiation :

Travailleurs ou médecins qui travaillent au CSSS du Granit ayant le(s) symptôme(s) suivant(s) : fièvre, toux, mal de gorge, diarrhée, arthralgie, myalgie, éternuements,… et qui ont eu un contact étroit, sans protection, avec un cas confirmé atteint d'une MRSI à l'intérieur de la période d'incubation.

Définition d'un contact étroit :

- Selon définition en vigueur

- Définition actuelle du MSSS : personnel soignant ayant eu un contact prolongé, 30 minutes et plus, ou répété et face à face (moins de 2 mètres) sans protection appropriée (masque, protection oculaire, gants) avec un cas confirmé de MRSI pendant la période de contagiosité (48 heures avant le début des symptômes et jusqu'à 5-6 jours suivant le début des symptômes) ou lorsqu'un bris est survenu dans les mesures de prévention des infections recommandées.

Procédure :

- Selon la procédure en vigueur au moment de l'application.
- Selon la méthode de soins de l'AQESSS : Prélèvement des sécrétions nasales
- Selon le protocole de soins pour l'influenza : aviser le laboratoire que ce test a été effectué pour un employé du CSSS du Granit.

Références :

- Association québécoise d'établissements de santé et de servies sociaux (AQESS). Méthodes de soins infirmiers en ligne 2006-2009, Prélèvement des sécrétions nasales (en ligne) http://msi.aqesss.qc.ca/methodes/accueil.aspx.

- CSSS du Granit (2005). Protocole de soins pour l'influenza.

Titre : Initier un test diagnostique lors d'une suspicion d'une MRSI (maladie respiratoire sévère infectieuse)

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Dre Michèle Brochu *Responsable du comité des ordonnances collectives*	Date
Louise Lemay *Conseillère à la qualité des services et des soins infirmiers*	Date

PROCESSUS DE VALIDATION

Denise Arsenault *Directrice de la qualité des services et des soins infirmiers*	Date

PROCESSUS D'APPROBATION

Dr Bernard Gélinas *Président du CMDP*	Date